

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

REPUBLIQUE CAMEROUN

SECRETARIAT GENERAL

Paix-Travail-Patrie

**COMMUNIQUE A L'ISSUE DE LA SEIZIEME
SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL NATIONAL DU TOURISME**

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Monsieur Philemon YANG, a présidé le jeudi 13 juillet 2017, dans l'immeuble principal abritant ses Services, la 16^{ème} session du Conseil National du Tourisme (CNT), sur le thème « *la sécurité et la protection du touriste : faire du Cameroun une destination privilégiée* ».

Quatre points étaient inscrits à l'ordre du jour des travaux, à savoir :

- le compte rendu de la mise œuvre des recommandations et résolutions issues de la 15^{ème} session ;
- l'exposé du Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs sur « *les normes de sécurité dans l'hôtellerie et le tourisme* » ;
- la présentation du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sur « *la sécurité et la police administrative* » ;
- l'exposé du Délégué Général à la Sûreté Nationale sur le thème « *les mesures de sécurité et de protection du visiteur* ».

Prenant la parole au terme du mot introductif du **Premier Ministre**, le Secrétaire Permanent du Conseil a présenté le niveau de mise en œuvre des recommandations adoptées au cours de la quinzième session. Il en ressort que la mise en œuvre de la lettre circulaire du 06 mai 2016 relatives aux mesures de sécurité applicables dans l'enceinte des établissements de tourisme et de loisirs sur l'étendue du territoire national s'est poursuivie. Par ailleurs, les travaux de construction d'un bungalow au mont Manengouba sont en voie d'achèvement, ainsi que la mise en place d'une plateforme de cyber tourisme.

Dans la même veine, d'importants aménagements ont été réalisés à l'aéroport international de Douala, dans l'optique d'améliorer l'accueil des touristes. En outre, le Gouvernement a mobilisé des ressources pour le désenclavement des sites touristiques au rang desquels figurent le campement d'Oudjila dans le Mayo-sava, le lac Petonoun dans le Noun, le lac Awing dans la Mezam, le site Man o'war-bimbia-Dikolo dans le Ndian et le site d'Ebogo dans le Nyong et So'o.

Le Conseil a ensuite suivi la présentation du Ministre d'Etat, Ministre du Tourisme et des Loisirs, sur *les normes de sécurité dans l'hôtellerie et le tourisme*. Il a d'emblée indiqué que la sécurité et la protection du touriste constituent un défi majeur pour la promotion de la destination Cameroun, avant de présenter les dispositifs permettant de garantir la sécurité dans les hôtels ainsi que dans l'environnement touristique.

S'agissant des hôtels, il a fait savoir que la loi n° 2016/006 du 18 avril 2016 régissant l'activité touristique et de loisirs au Cameroun prescrit la sécurité du touriste, du client ou du pratiquant des loisirs. Il a en outre rappelé les règles de sécurité applicables aux plans architectural, sanitaire, anti-incendie et dans l'exploitation des structures, ainsi que les sanctions prévues en cas de non respect des normes édictées. Concernant l'environnement touristique, entendu comme l'ensemble des zones de visites, de déplacements et d'animation touristique, autres que les plages et les hôtels, le Ministre d'Etat a souligné que les mesures à prendre doivent porter sur la signalétique et la mise à disposition d'informations générales, de manière à garantir la protection de l'intégrité physique du visiteur et de ses biens.

Les travaux se sont poursuivis avec l'exposé du Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation sur *la sécurité du touriste et la police administrative*. Il s'est appesanti sur les mesures préventives mises en œuvre à cet effet, à savoir, le recueil et l'exploitation en temps opportun des informations et autres données sur l'identité des touristes assortis de la surveillance des lieux. Il a également évoqué les mesures de police mises en œuvre par les autorités administratives et les magistrats municipaux, avec le concours des forces de maintien de l'ordre, à l'effet de garantir la sécurité des touristes dès leur arrivée et pendant leur séjour au Cameroun.

Intervenant à son tour, le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a présenté *les mesures de sécurité et de protection du visiteur*. Il en ressort que les mesures d'ordre général s'appliquent à toute personne se trouvant sur le territoire national. Elles se rapportent à (i) la surveillance des lieux publics ; (ii) la couverture des manifestations, (iii) la prévention et la répression des crimes et délits.

Pour ce qui est des mesures spécifiques, elles se rapportent au plan opérationnel à (i) la remise aux touristes des fiches de sécurité comportant les numéros des services à contacter en cas d'urgence; (ii) la couverture des déplacements, lieux d'hébergement et sites de visite ; (iii) la sécurisation des zones touristiques à travers le recours à la vidéosurveillance, le renforcement des patrouilles et l'instauration des mesures de filtrage. Le Secrétaire Général de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale a conclu son propos en préconisant une sécurité participative, qui implique une parfaite collaboration des populations et des visiteurs avec les forces de maintien de l'ordre.

Dans le cadre des échanges, les Membres du Conseil ont abordé diverses problématiques liées au développement de l'activité touristique et proposé des solutions aux problèmes qui entravent l'essor de ce secteur.

Le Conseil s'est achevé à 12h10 mn, après l'adoption des résolutions et recommandations.-

Yaoundé, le 13 JUIL 2017

**Le Secrétaire Général des Services
du Premier Ministre,**



FOUDA Seraphin Magloire